

*Assurance-chômage—Loi*

dés de déficits élevés et d'une dette importante par rapport au produit intérieur brut.

La deuxième raison très évidente pour laquelle le gouvernement présente ce projet de loi, c'est que dans le cadre de l'Accord de libre-échange, il a cédé devant les Américains qui estiment que notre régime d'assurance-chômage constitue une pratique commerciale déloyale et devrait donc être réduit sinon carrément supprimé.

Nous, du Parti libéral, avons prévenu les Canadiens au cours de la dernière campagne électorale que les conservateurs allaient sacrifier nos services publics essentiels sur l'autel du libre-échange. Les décisions du gouvernement confirment nos prédictions les plus sombres. Il s'attaque ce soir au programme de l'assurance-chômage après avoir réduit les subventions au développement régional, les paiements de transfert aux provinces, les subventions au transport du grain, le financement des sociétés Radio-Canada et VIA Rail, et la liste s'allonge encore et encore. Le gouvernement a imposé des compressions budgétaires à des programmes sociaux ainsi qu'à une variété d'autres services afin de créer un climat qui permette aux entreprises américaines de concurrencer leurs homologues canadiens grâce à ce que les conservateurs appellent les mêmes règles du jeu pour tous. Si les mêmes règles du jeu pour tous impliquent des fermetures d'usines et la mise à pied de centaines de travailleurs, y compris 975 à la Northern Telecom, à Aylmer, au Québec, 139 à la Pittsburgh Paints, 600 à Gillette du Canada, au Québec et en Ontario, alors j'estime que le gouvernement a effectivement fort bien réussi.

Ce dont le Canada a besoin à l'heure actuelle, compte tenu de toutes les mises à pied causées par le libéralisation des échanges, c'est d'un régime d'assurance-chômage à la fois très progressiste et humain. Au lieu de cela, le gouvernement présente ce projet de loi en vertu duquel les travailleurs déplacés auront plus de difficulté à obtenir des prestations d'assurance-chômage. Quelle est la logique dans tout cela, monsieur le Président?

Le gouvernement prétend ensuite, afin de dénigrer le Régime d'assurance-chômage du Canada, que les travailleurs sont fondamentalement paresseux et qu'un régime progressiste encourage cette fâcheuse tendance. Pour toute personne qui a le moindre bon sens et qui comprend un tant soit peu le comportement humain, l'argument en question est vraiment sans intérêt. Les gens sont fiers et heureux d'occuper des emplois profitables. Ils ont recours à l'assurance-chômage par nécessité et non par choix. Si le gouvernement conservateur ne le comprend

pas, il ferait mieux d'approfondir quelque peu la question.

Les statistiques montrent qu'une infime portion seulement des prestataires d'assurance-chômage trichent ou abusent du système. En effet, selon les chiffres fournis par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, à peine 5 507 personnes ont été prises à frauder en 1987-1988. Durant la même période, 6 215 personnes ont refusé un emploi, alors qu'elles touchaient des prestations d'assurance-chômage, et ont ainsi perdu leur droit à ces prestations.

Lorsqu'on additionne ces chiffres, on s'aperçoit que le nombre de Canadiens qui ont triché ou refusé un emploi alors qu'ils touchaient des prestations, est négligeable. A peine 0,45 p. 100 de tous les prestataires ont abusé du régime. Pensez-y, monsieur le Président; cela représente moins de 0,5 p. 100 sur 2,4 millions de chômeurs. Si le gouvernement considère qu'un régime progressiste d'assurance-chômage encourage la paresse, je devrais alors en conclure que la pensée du gouvernement est confuse, car les chiffres ne mentent pas.

Il n'y a absolument aucun lien entre un régime progressiste et un taux élevé d'abus et de fraudes. Enfin, comme le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) l'a signalé à la Chambre, le 6 juin, les pays qui ont les régimes d'assurance-chômage les plus progressistes sont ceux où les taux de chômage sont les plus bas. Ainsi, la Suède, la Suisse, l'Allemagne de l'Ouest, la France et l'Australie ont tous des taux de chômage inférieurs à 5 p. 100. En outre, le taux moyen de chômage au Canada entre 1965 et 1980 s'est établi à 5,6 p. 100, soit un taux très faible. Il est donc faux de prétendre qu'un régime d'assurance-chômage progressiste encourage la paresse.

[Français]

Monsieur le Président, la Loi sur l'assurance-chômage a été déposée en 1940 par le gouvernement libéral de Mackenzie King, à la suite de la grande crise économique des années 30. Le but fondamental de cette loi était de faire en sorte que tous les Canadiens puissent subvenir à leurs besoins essentiels lorsqu'ils étaient mis à pied contre leur gré. L'assurance-chômage est seulement une des caractéristiques qui permet à notre société d'être plus compatissante et plus juste.

Le projet de loi que nous débattons aujourd'hui porte clairement atteinte à l'esprit de cette loi. Le gouvernement a l'intention de réduire ses contributions au Programme d'assurance-chômage d'un montant de 1,3 milliard de dollars. Par ailleurs, il utilisera cet argent afin de compenser pour les coupures de plus de 700 millions de dollars qu'il a effectuées au cours des cinq dernières années. Plûtôt que d'utiliser des fonds en provenance des